

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

ORDONNANCES N° 2016-1019 DU 27 JUILLET 2016 ET N° 2016-1059 DU 3 AOÛT 2016 -
(N° 4122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
Mme Santais, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de réseau de distribution »,

les mots :

« des réseaux publics de distribution d'électricité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.